



SOCIETE NATIONALE D'ELECTRICITE DU BURKINA
SOCIETE D'ETAT AU CAPITAL DE 63 308 000 270 FRANCS CFA
Siège social : 55, Avenue de la Nation 01 BP 54 Ouagadougou 01
Téléphone : (226) 50 30 61 00 Fax : (226) 50 31 03 04 Téléc : 5208 BF

APPEL D'OFFRES N° 014/2018

Ouagadougou, le

Financement : *Budget SONABEL*

Objet : Passage en 33 kV du réseau HTA du centre de Yako.

1. Le Directeur Général de la SONABEL lance un appel d'offres pour les travaux de passage en 33 kV du réseau HTA du centre de Yako.

Les travaux sont financés par le budget de la SONABEL exercice 2018.

2. La participation à la concurrence est ouverte à toutes personnes physiques ou morales ou groupements desdites personnes pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction ou de suspension et en règle vis-à-vis de l'Administration de leur pays d'établissement ou de base fixe.

Un agrément de catégorie R1 au minimum est exigé à chaque Entreprise soumissionnaire ou à chaque membre d'un groupement d'Entreprises soumissionnaires.

Les travaux consistent aux études d'exécution, à la fourniture du matériel et des équipements de niveau de tension 33 kV, au remplacement du matériel et des équipements de niveau de tension 20 kV, et à la mise en service de réseau dans le centre de Yako.

Les travaux se feront en un lot unique.

3. Le délai d'exécution des travaux ne devrait pas excéder **trois cent (300) jours**.

4. Les soumissionnaires éligibles, intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et consulter gratuitement le dossier d'appel d'offres au Département des Marchés de la SONABEL où il est mis en vente au prix forfaitaire et non remboursable de **deux cent mille (200 000) F CFA** payable à la caisse siège de la SONABEL.

5. Les offres seront présentées en un original et trois (3) copies, conformément aux instructions aux soumissionnaires, et accompagnée d'une garantie de soumission d'un montant de **dix millions (10 000 000) de francs CFA**, devront parvenir ou être remises au secrétariat du Département des Marchés le vendredi 21 septembre 2018 à **9 heures**. L'ouverture des plis qui sera faite immédiatement en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister.

6. En cas d'envoi par la poste ou autre courrier, la SONABEL ne peut être responsable de la non réception de l'offre transmise par le soumissionnaire.

7. Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pour un délai minimum de cent vingt (120) jours, à compter de la date de remise des offres.

Francois de Salle OUEDRAOGO
Officier de l'Ordre National